

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 12 (1917)
Heft: 5: Vom Bauernhaus I

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A l'aide d'un programme clair pour la distribution des voies de communication en observant les principes à la base de l'art moderne de la construction des villes relativement aux exigences de la salubrité, de l'économie publique et en visant à une heureuse conception artistique, les projets devront comporter un plan complet d'aménagement des voies de communication et de construction systématique sur tout le territoire embrassé par le concours.

Le territoire en question comprend non seulement la ville de Zurich agrandie, mais encore un grand nombre de communes environnantes. Il s'étend sur une superficie de 61.000 hectares, (les $\frac{3}{4}$ du canton de Genève), dont 4280 hectares en forêts.

Le programme ajoute ces mots judicieux, que les adversaires de la fusion des communes suburbaines de Genève à la ville feront bien de méditer :

« Les nécessités de l'habitation, de l'activité industrielle et du trafic font de ces faubourgs et de la ville de Zurich un même ensemble économique. »

Avec le plan d'extension, il convient de fixer le mode de construction applicable aux différentes régions du territoire. Il suffit pour cela d'établir des *zones distinctes selon la nature des immeubles à élever*.

1. Ainsi, telle zone comprendra des immeubles pouvant atteindre le maximum de hauteur. Ce sera le cas, par exemple, pour le territoire de la ville le plus rapproché de son centre ou pour les terrains en bordure des grandes voies de communication.

2. D'autres zones seront réservées à des immeubles moins élevés, voire même exclusivement à des villas.

Au fur et à mesure que la ville s'étend, l'autorité compétente décide que telle zone comprenant

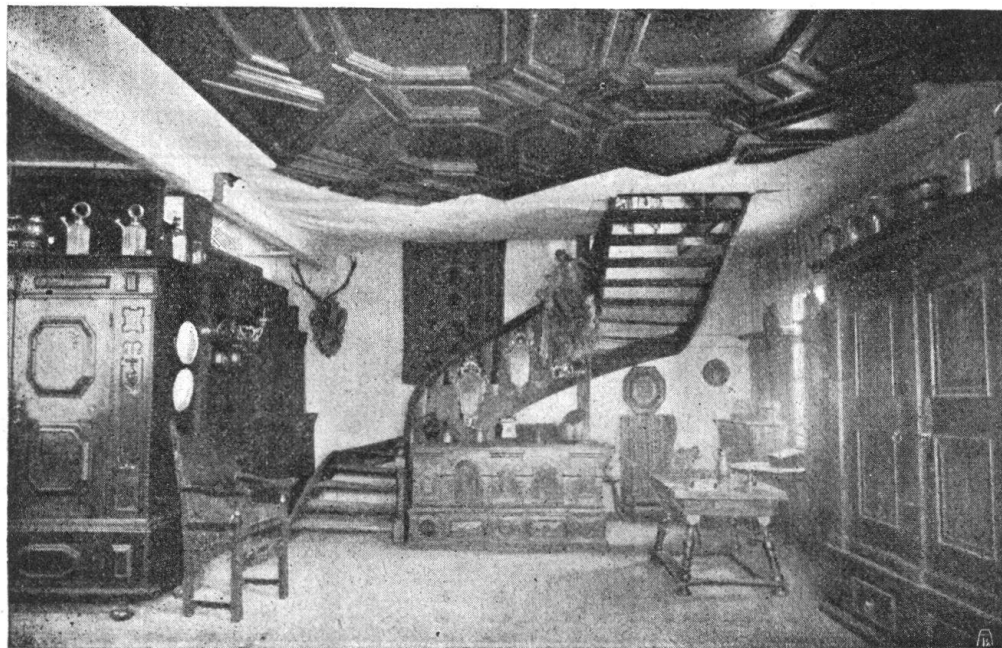
BERTSCHINGER & CO, Zeughausgasse 20, BERN

empfehlen:

**Bettvorlagen :: Milieux,
Cocosläufer :: Linoleum,
Möbelstoffe, Tischdecken,
Türvorlagen :: Wachstuch**

Preise möglichst billig.

Preise möglichst billig.



Dr. Erwin Rothenhäusler, Mels bei Sargans
Antiquitäten und Kunstsachen ——— Spezialität: Möbel

des immeubles moins élevés rentrera dorénavant dans la zone des grands immeubles.

Ce système est le seul qui permette le développement normal d'une ville et qui empêche l'affreux mélange des grands immeubles de ville avec les maisons de campagne ou les villas.

La ville de Zurich qui, dès 1900, avait divisé son territoire en deux zones, demanda au peuple zurichois, en 1912, d'en créer une troisième pour les villas. Celui-ci accepta le projet à une très grosse majorité.

Lausanne, depuis 1911, a adopté le système des zones, Berne également, ainsi que toutes les principales villes de Suisse.

En France, on commence à l'introduire; en Angleterre et spécialement en Allemagne, il l'est depuis longtemps; le plan d'extension de Munich du 29 juillet 1895 est spécialement détaillé et comprend 9 zones distinctes.

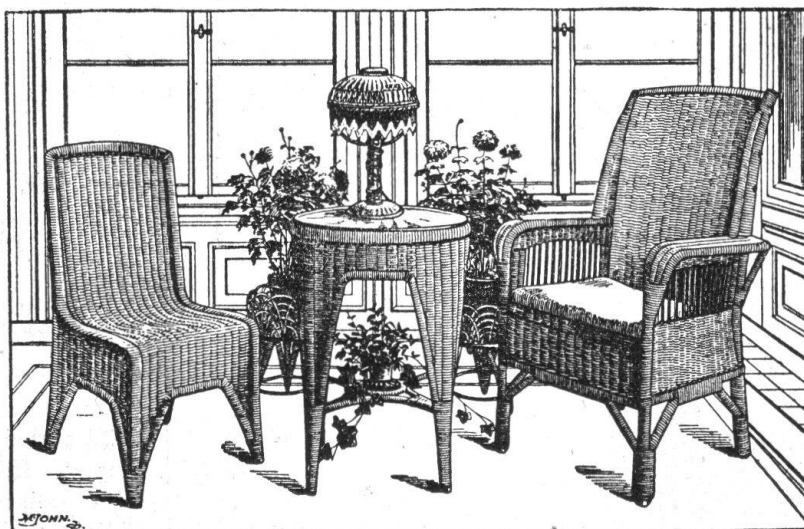
La création d'un semblable système est très facile et peut être accomplie indépendamment du plan d'extension.

Rohrmöbelfabrik H. Frank

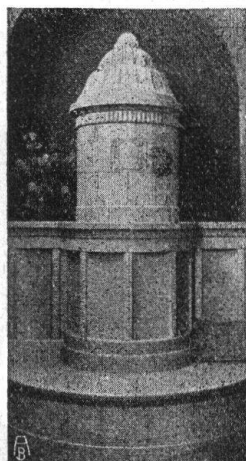
Telephon 3133

St. Gallen

Telephon 3133



Anfertigung von Rohrmöbeln nach jeder Angabe und Zeichnung. Kostenberechnungen nach Skizzen übernehme ich kostenlos und ohne jede Verbindlichkeit. Leistungsfähigste Firma der Ostschweiz :: Katalog zur Verfügung



OFENFABRIK A.-G. BIEL

**Erstellung
von Kachelöfen, Wand-
brunnen und Cheminées
nach eigenen und gegebenen Entwürfen**

**Schweiz: Landesausstellung Bern : Kollektivausstellung:
Grand Prix. Einzelausstellung : Goldene Medaille.**